

Toutefois, je ne pense pas qu'il appartienne au Sénat de rester inactif, de laisser l'initiative au premier ministre et au gouvernement. Dans la mesure où nous pouvons nous réformer nous-mêmes, nous devons le faire. J'ai indiqué un domaine où nous pouvons apporter une réforme immédiate. Je crois que le moment en est maintenant venu. Nous venons d'obtenir une augmentation importante de notre indemnité, un bill a été présenté à l'autre endroit visant à modifier les injustices relatives aux pensions des sénateurs à vie. Si la motion entraîne de graves conséquences pour eux, ils pourront prendre leur retraite et bénéficier d'une pension décente, lorsque sera adopté le nouveau régime de pensions du Canada.

J'ai présenté mes propositions dans la motion. Je crois sincèrement que, si elles sont acceptées, le prestige du Sénat et de ses membres en sortira considérablement grandi, pas nécessairement et immédiatement auprès du grand public, car nous ne pouvons nous attendre à des miracles, mais certainement auprès des gens qui comptent, y compris les membres du gouvernement, qui auront beaucoup à dire avant longtemps sur la forme et les pouvoirs de notre institution.

● (1510)

Je crois sincèrement qu'il est, à long terme, dans l'intérêt du Sénat et de ses membres consciencieux, d'adopter cette motion et, cela, sans délai, sans paraître nous faire tirer l'oreille. Par dessus tout, je crois qu'il faut l'adopter, car c'est une bonne mesure, qu'il convient de prendre.

MOTION D'AMENDEMENT

L'honorable Eric Cook: Honorables sénateurs, il serait peut-être avantageux d'étudier davantage un comité la proposition du sénateur Godfrey au lieu d'en faire l'objet d'un débat détaillé en cette enceinte ce qui, à mon sens, ne servirait pas à grand'chose avec les renseignements dont nous disposons présentement. Après avoir étudié à fond la motion au comité et après avoir entendu tous les témoignages, on pourra peut-être en arriver à s'entendre sur l'orientation de la proposition. Le comité pourrait ensuite faire rapport au Sénat des mesures ultérieures qu'il faudrait prendre.

Avec cette idée en tête et avec la permission du Sénat, je propose:

Qu'on n'adopte pas la motion maintenant, mais que le sujet en soit renvoyé en comité permanent de la régie intérieure des budgets et de l'administration.

Le sénateur Flynn: Vous n'avez besoin d'aucune permission.

Le sénateur Langlois: Le vote?

Son Honneur le Président: Avez-vous quelqu'un pour appuyer votre motion?

Le sénateur Croll: Je l'appuierai.

Son Honneur le Président: Sénateur Croll, appuyez-vous la motion?

Le sénateur Cook: Oui, je propose, avec l'appui du sénateur Croll...

Le sénateur Molson: Honorables sénateurs, avant que la motion ne soit mise aux voix, j'aimerais déclarer que le sénateur Godfrey s'est rendu fort utile en mettant plusieurs de ces questions en doute. Je n'y vois aucune objection. Néanmoins, je ne suis pas tout à fait heureux de ses recommandations, car j'estime qu'il n'a pas parlé suffisamment du rôle que le Sénat a joué.

Il est facile de constater qu'il n'est pas sénateur depuis très longtemps. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. A mon avis, il y a suffisamment de temps qu'il est ici pour connaître le Sénat et il s'y est très bien adapté. Mais lorsqu'il déclare avoir vérifié avec le directeur des comités si tel comité a siégé, au cours de la présente session, à des périodes différentes de celles des séances du Sénat, ce n'est réellement pas une réponse à ce que je lui proposais l'autre jour.

Ceux d'entre nous qui sont ici depuis plus longtemps que le sénateur Godfrey se rappellent sans doute le Comité sur la pauvreté du sénateur Croll et le Comité du Sénat sur l'emploi des terres il y a une vingtaine d'années. Ces comités ont siégé bien longtemps et à des endroits différents de ceux où le Sénat siégeait, ailleurs qu'à Ottawa.

Le sénateur Langlois: Le Comité de la politique scientifique également.

Le sénateur Molson: Oui. Cela vaut pour de nombreux comités. Il n'est absolument pas correct de laisser penser que les comités du Sénat ne siègent ordinairement que lorsque le Sénat a déjà été rappelé et que les sénateurs ont reçu leurs indemnités. Ce n'est pas du tout le cas et je m'inscris en faux contre une telle allégation.

Le Comité du Sénat qui s'est occupé de la loi sur les narcotiques a été institué avant mon arrivée ici. Cela devait être en 1953 ou 1954. Le Sénat a des comités actifs depuis plus de vingt ans, et la seule limite à la durée des séances est fonction des exigences du travail qu'ils avaient à faire.

Les sénateurs ont su faire face à leurs responsabilités. Ils ont fait ce que leur mandat leur enjoignait de faire et ils ont donné librement de leur temps sans se demander si le Sénat siégeait le mardi ou le mercredi suivant ou à un moment donné quelconque.

Je tiens à consigner au compte rendu que le sénateur Godfrey ne nous a pas rendu service en donnant l'impression que les comités ne siègent que lorsque le Sénat siège.

A part cela, la question relative à ceux qui n'assistent pas aux séances, surtout maintenant que l'indemnité parlementaire a été à nouveau relevée, est valable. Je pense, comme le sénateur Cook, qu'elle devrait être renvoyée à un comité.

Néanmoins, je ne voudrais pas donner l'impression—que je crains d'avoir reçue du discours du sénateur Godfrey—que les sénateurs sont ici simplement pour être rémunérés et non pour assurer un service.

A en juger d'après mon expérience personnelle et mes observations au fil des ans, je crois pouvoir dire que les sénateurs se sont acquittés le mieux possible de leur tâche toutes les fois qu'on le leur a demandé et l'ont fait avec bonne grâce. Certes, ils ont touché l'indemnité parlementaire que comportait ce travail, mais il y a bien peu de gens chez nous ou à l'étranger qui peuvent travailler pour rien.

Le sénateur Croll: J'aimerais pouvoir exprimer mon point de vue, puisque le sénateur Molson a soulevé cette question. Lors de mon arrivée au Sénat, il y a près de 23 ans, la question du divorce représentait la principale tâche du Sénat. Nous examinions toutes les questions de divorce en provenance du Québec et des autres provinces. Nous siégeons le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi.